

Inscriptions 2017-2018

Inscription administrative en 1ere année de DUT et en Licence Professionnelle

Lorsque l'étudiant est admis à l'IUT, son inscription administrative a lieu sur rendez-vous à partir du **6 juillet 2017** à l'IUT. [Téléchargement du DOSSIER D'INSCRIPTION 2017/2018.](#)

Le rendez-vous est à fixer par l'étudiant via le calendrier APB ou par téléphone pour les étudiants n'ayant pas candidaté sur Admission Post-Bac (site de Mont-de-Marsan : 05 58 51 37 00 / site de Pau : 05 59 40 71 21). Toute absence non prévenue à un RV est considérée comme une renonciation.

Pour les réponses à la dernière phase, vous nous contacterez à partir du 28 août pour présenter le dossier d'inscription administrative et les pièces justificatives demandées.

La présence du candidat n'est pas obligatoire le jour de l'inscription : toute personne pouvant donner le dossier, les pièces demandées et régler le montant des droits peut venir à sa place.

En cas d'impossibilité majeure pour vous déplacer, vous aurez la possibilité de vous inscrire **en ligne du 6 au 14 juillet** (<https://www.apogee-pau.u-bordeaux.fr/primosweb>).

Pour valider cette inscription, vous devrez nous faire parvenir par courrier avant le 18 juillet les pièces justificatives et le règlement en cas de paiement par chèque.

Ré-inscription pour les étudiants inscrits à l'IUT des Pays de l'Adour en 2016-2017

La ré-inscription est à faire par le web : <https://formation.univ-pau.fr/fr/inscriptions.htm>

Les documents demandés peuvent être envoyés par la Poste ou être déposés à la scolarité de votre IUT (1er étage du bâtiment GB pour le site de Mont-de-Marsan, 1er étage du bâtiment STID pour le site de Pau).

Dès que votre inscription est complète (pièces justificatives et règlement) la scolarité pourra vous fournir attestation de scolarité et renouvellement de la carte étudiante (venir avec la carte 2016-2017).

Inscription pédagogique en DUT et en Licence Professionnelle

Les inscriptions aux enseignements sont faites par l'IUT lorsque l'inscription administrative est complète.